



5^{EME} EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 14 MAI 2013

La séance est conduite par le président M. Gilbert Gavillet.

Le Conseil Général de Donneloye, sur proposition de la Municipalité, entendu les rapports de la commission ad'hoc et commission des finances et gestion, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

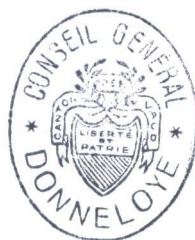
d'adopter le préavis municipal No 05/2013 :

Collège de Donneloye : Remplacement de la chaudière et rénovation du chauffage

- o D'accepter le projet de remplacement de la chaudière à bois décheté et de rénovation du chauffage du collège de Donneloye selon les offres retenues par la municipalité pour un montant de CHF 160'000.-
- o Financement par les liquidités de la bourse communale. Prélèvement sur le fonds de réserve 9281 de CHF 40'000.- et solde de l'investissement de CHF 120'000.- amorti sur vingt ans, soit CHF 6'000.- par an

le Président

Gilbert Gavillet



la secrétaire

Angélique Bovey

Prahins, le 15 mai 2013